

INTRODUCTION

Ce document vise à préciser les engagements du Fonds et de l'institution qui introduit une demande de financement (bourse) dans le cadre de la participation à la validation des compétences au tutorat.

Pour tout renseignement concernant cette Bourse, le responsable de projets (François Willemot) est disponible par mail (projets.jeunes@apefasbl.org) ou par téléphone : 02/2292034 - 0471/357215

EN QUOI CONSISTE LE TUTORAT ?

Le tutorat est un accompagnement formatif mis en œuvre par une personne expérimentée, *personne tutrice*, au bénéfice d'une autre personne, *personne tutorée*. Cet accompagnement organisé soutient l'intégration, la formation et l'évolution dans l'emploi. Il est initié par l'institution au bénéfice de la personne tutorée et mise en œuvre par une personne tutrice avec l'appui de l'ensemble de l'équipe concernée.

EN QUOI CONSISTE LA VALIDATION DES COMPETENCES ?

Depuis 2003, le Consortium de Validation des Compétences ([CVDC](#)) organise des épreuves de validation des compétences dont la réussite aboutit à la délivrance d'un *Titre de compétence*. Ce titre, délivré au nom des trois gouvernements francophones, certifie les compétences évaluées et présente de nombreux avantages : reprise en formation, accès à la profession, accès à la fonction publique, etc.

La démarche peut se faire de manière individuelle ou à l'initiative d'une institution pour plusieurs personnes. L'épreuve peut être organisée en Centre de validation ou au sein même de l'entreprise suite à la signature d'une convention entre l'entreprise et un Centre agréé. Dans tous les cas, la démarche reste volontaire pour les personnes et les résultats (confidentiels) sont adressés aux personnes uniquement.

Informations complémentaires

- La validation des compétences est accessible à toute personne âgée d'au moins 18 ans.
- La démarche est gratuite pour la personne candidate.
- [Modalités pratiques](#) de la validation des compétences

EN QUOI CONSISTE LES COMPETENCES DE TUTORAT ENTREPRISE ?

Les compétences à démontrer pour obtenir le Titre de compétences de tutorat en entreprise sont

Accueillir la personne tutorée

- Prendre connaissance du profil de la personne tutorée en lien avec les objectifs de formation
- Préparer les collaborations internes à l'entreprise
- Préparer le poste de travail
- Faire connaissance avec la personne tutorée
- Préciser les objectifs du plan de formation
- Donner et expliquer le descriptif de fonction
- Expliquer les règles de sécurité et d'hygiène, l'utilisation des équipements et des vêtements de travail
- Expliquer le planning de travail.
- Intégrer la personne tutorée auprès de ses collègues et de son environnement de travail

Accompagner la personne tutorée

- Expliquer les pratiques, les usages, les situations de travail et les tâches à accomplir
- Clarifier les usages explicites ou implicites de la fonction en entreprise (faire référence au règlement de travail, organigrammes, ligne hiérarchique, méthodes de travail)
- Décrire et transmettre les tâches composant son métier.
- Transmettre les différents aspects du métier ou de la fonction (environnement, culture de l'entreprise, déontologie, les bénéficiaires et leurs caractéristiques)
- Communiquer efficacement avec la personne tutorée (écouter, répondre à ses questions, ne pas divulguer des éléments confidentiels, reformuler des consignes ou indications)
- Transmettre une image objective et positive de son métier, de sa fonction (apports et contraintes)
- Motiver la personne tutorée dans son apprentissage professionnel.
- Aider la personne tutorée à réfléchir sur ses pratiques et sur son vécu.

Assurer la formation de la personne tutorée

- Opérationnaliser le plan de formation (progression des tâches permettant d'acquérir les compétences visées)
- Préciser la signification et la raison d'être des tâches.
- Faire exercer les tâches suivant une complexité croissante
- Transmettre des consignes (claires, cohérentes et contextualisées)
- Mettre en situation sur le poste de travail
- Utiliser du matériel didactique disponible
- Utiliser les différentes méthodes d'apprentissage aux moments appropriés (essais-erreurs, démonstration, etc.)
- Faire le lien avec les références de formation théorique et leur application en entreprise
- Participer, le cas échéant, à la synergie entreprise/opérateurs de formation et d'enseignement pour assurer la cohérence des apprentissages

Assurer l'évaluation et le suivi de l'apprentissage de la personne tutorée

- Vérifier régulièrement la compréhension, l'acceptation et l'assimilation de la fonction et du travail à accomplir.
- Donner régulièrement des feedbacks constructifs (points forts et points faibles) sur le comportement, les prestations et le résultat.
- Conforter les bonnes pratiques de la personne tutorée (aide à la confiance en soi, en ses compétences)
- S'entretenir d'une manière régulière avec le responsable de la personne tutorée sur la suite de la formation et/ou de l'accompagnement de la personne tutorée
- Adapter le parcours en fonction des entretiens de suivi avec les personnes et/ou opérateurs concernés
- Établir un bilan de l'ensemble du parcours, qui tienne compte de l'évolution de la personne tutorée pendant toute la période de formation ou d'insertion
- Proposer un plan d'action pour améliorer l'activité professionnelle future de la personne tutorée.

OÙ ET COMMENT SE DÉROULE UNE ÉPREUVE DE VALIDATION DU TUTORAT ?

Pour passer une épreuve de validation il s'agit de prendre contact avec un Centre de validation des compétences : [7 centres](#) sont agréés pour le tutorat à Bruxelles et en Wallonie.

L'épreuve dure 2 heures. Sur base de consignes, et dans le contexte de son propre environnement professionnel, la personne candidate accueille une nouvelle personne (tutorée). L'épreuve se compose de quatre volets :

- réponses à des questions d'interview
- jeux de rôles basés sur l'expérience de la personne candidate
- explication d'une séquence d'apprentissage préparée à l'avance
- questionnaire à choix multiples (QCM) relationnel

Voici les critères d'évaluation de l'épreuve :

- L'expérience de la personne tutrice est significative
- L'accueil de la personne tutorée est correctement préparé
- La formation de la personne tutorée est assurée de manière précise
- L'évaluation et le suivi de l'apprentissage sont pertinents
- Les compétences relationnelles de la personne tutrice sont suffisantes

Chaque critère doit être réussi pour que l'épreuve le soit.

RESSOURCES CONCERNANT LA VALIDATION DES COMPÉTENCES AU TUTORAT

- Des soutiens existent pour la participation à la validation des compétences des personnes tutrices :
 - Les Fonds ASSS et MAE accordent une prime de 250 € par personne tutrice qui participe à la validation des compétences au tutorat, via la Bourse Tutorat Validation
 - Bruxelles Economie et Emploi octroie une [prime validation aux entreprises](#) qui organisent des épreuves de validation au sein même de l'entreprise.
- Sur le site [Tutorats.org](#), des [vidéos témoignages](#) présentent la validation des compétences Tutorat

ÉTAPES DE GESTION DE LA BOURSE TUTORAT VALIDATION

1. Compléter le Formulaire de la Bourse Tutorat Validation
2. Introduire le Formulaire sur la [plate-forme extranet](#) (Subsides : Bourses Tutorat) en :
 - encodant les personnes tutrices participantes à la bourse
 - introduisant les attestations de présence ou de réussite à la validation des compétences tutorat
3. Après avoir reçu l'accord du Fonds
 - mettre sur la plate-forme extranet la déclaration de créance correspondant au montant accordé
 - compléter le formulaire d'évaluation